



M  
I  
P  
R  
O  
F  
Mission  
interministérielle  
pour la protection  
des femmes contre les violences  
et la lutte  
contre la traite des êtres humains

# QUE FAIRE SI VOUS ETES EN CONTACT AVEC UNE FEMME MAJEURE VICTIME DE VIOLENCES

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené.e à être en relation avec des femmes victimes de violences, soit parce qu'elles vous ont révélé subir ou avoir subi des violences, soit parce que vous pouvez avoir repéré une situation de violences.

Les violences faites aux femmes prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives. Elles s'exercent dans la sphère publique ou privée.

**Toutes ces violences sont interdites et punies par la loi.**

En France, chaque année :

- **225 000** femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le couple. En 2016, 123 femmes et 34 hommes ont été tué.e.s par leur conjoint.e ou ex-conjoint.e officiel.le (conjoint.e, concubin.e, pacsé.e) ou non-officiel.le et 25 enfants ont été tués dans le cadre de violences au sein du couple parental.
- **93 000** femmes déclarent avoir été victime de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur.

Elles touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires.

**SOUVENT CES FEMMES SONT ISOLÉES ET  
IGNORENT LEURS DROITS ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT**

**VOUS POUVEZ AGIR SIMPLEMENT EN DELIVRANT À CES FEMMES VICTIMES LES  
INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LEUR PERMETTRE DE ROMPRE  
L'ISOLEMENT ET D'ENGAGER DES DÉMARCHES.**

## A DIRE

« La loi interdit les violences »

« Vous n'y êtes pour rien »

« L'agresseur est le seul responsable »

« Appelez le 3919 pour être informée de vos droits et connaître les associations d'aide près de chez vous »

« Je vous donne les coordonnées des intervenants sociaux »

Par ailleurs, vous devez adopter **une attitude professionnelle adaptée** :

- Préserver la confidentialité
- Avoir une attitude bienveillante et respectueuse
- Ne pas minimiser les faits révélés

Dans tous les cas respectez son choix : si la femme n'engage pas de démarche tout de suite, elle est décisionnaire.

Grâce à votre aide, elle saura qui contacter quand elle sera prête.



# MES CONTACTS UTILES POUR L'INFORMATION DES FEMMES MAJEURES VICTIMES DE VIOLENCES

## 39 19 - le numéro national d'écoute, d'information et d'orientation

**Le 39 19 : « Violences Femmes Info »** est le numéro d'écoute national **anonyme** et **gratuit** en métropole et dans les DOM - **7 jours sur 7** du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.

Il est destiné aux femmes victimes de tous types de violence, à leur entourage et aux professionnel.le.s. Il assure une écoute, une information et une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Il communiquera les coordonnées **des associations locales**.



cette affiche est disponible sur le site [stop-violence-femmes.gouv.fr](http://stop-violence-femmes.gouv.fr)

## Le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

Ce site est destiné **aux victimes**, à leurs proches et **aux professionnel.le.s**. Il contient des informations sur les différentes formes de violences commises à l'encontre des femmes, les modalités d'intervention des acteurs/actrices (repérage, ce que dit la loi, conseils, orientations – avec, notamment, une rubrique dédiée aux missions et aux coordonnées des associations nationales et locales).

Les acteurs locaux : \_\_\_\_\_ à compléter selon l'organisation locale

Les services sociaux

Autres :